

## Résolutions adoptées par la dixième assemblée générale de l'UICN

New Delhi, 1969

### 12. Etude et conservation des tortues marines en Turquie

**Reconnaissant** que toutes les espèces de tortues marines sont généralement considérées comme plus ou moins menacées d'extinction,

**reconnaissant** aussi que les seules populations importantes de tortues marines restant en Méditerranée pondent sur la côte turque (*Chelonia caretta*, *Chelonia mydas*),

**notant** avec inquiétude que les populations turques de tortues marines sont sérieusement réduites par une surexploitation et par l'enlèvement du sable sur les plages de ponte,

la 10<sup>e</sup> **Assemblée générale de l'UICN** réunie à La Nouvelle-Delhi en novembre 1969

**prie instamment** le Gouvernement Turc d'encourager les recherches écologiques sur les tortues marines en Turquie dont plusieurs spécialistes de réputation mondiale pourraient se charger, de former du personnel indigène pour l'aménagement de cette ressource, et de prendre des mesures d'urgence sur leur instigation.